

Ecrit par Linda Mansouri le 4 février 2022

## Vaucluse : 15 communes retenues pour le dispositif 'Petites villes de demain'



15 communes de Vaucluse ont été choisies par le gouvernement pour intégrer le dispositif 'Petites villes de demain'.

Le programme est destiné à dynamiser les cœurs de ville en favorisant l'ouverture de nouveaux commerces, les déplacements doux ou encore la transformation numérique. Un dispositif soutenu par le Département de Vaucluse, qui participe à hauteur de 85000€ pour chacun des 9 territoires (réunissant 15 communes) retenus en Vaucluse.



Ecrit par Linda Mansouri le 4 février 2022

A l'instar de la commune de l'Isle-sur-la-Sorgue, dont le maire Pierre Gonzalvez, également viceprésident du Département chargé de l'Attractivité, signait le 2 février une convention avec <u>Dominique</u> <u>Santoni</u>, présidente du Conseil départemental, et la Communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse. L'occasion pour Julien Fraysse, sous-préfet à la Relance, de communiquer quelques chiffres clés dans le cadre du programme.

Dans le département, deux nouvelles communes font leur apparition : Cadenet et Sorgues. Elles apparaissent au côté d'Apt, Malaucène, Mazan, Mirabeau, Monteux, Pernes-les-Fontaines, Sault, Aubignan, Bollène, l'Isle-sur-la-Sorgue, la Tour d'Aigues, Vaison-la-Romaine et Valréas. Au total en France, 1 000 communes sont concernées par le plan, dont 53 au total en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

A l'heure où "38% de la population française vit dans les petites communes", le programme entend renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités « pour bâtir leurs projets de territoire ». 3 milliards d'euros de financements au total seront affectés pour des projets allant jusqu'en 2026.

Le dispositif, propose, entre-autres, de financer, à hauteur de 75%, le <u>poste de chef de projet</u> qui accompagnera la collectivité, celui du manager de centre-ville à hauteur de 40000€ pour 2 ans, le financement de 1 000 îlots de fraîcheur et d'espaces publics plus écologiques, également des réductions fiscales pour des travaux dans l'immobilier ancien avec le dispositif Denormandie et de la Fondation du patrimoine. Le numérique reste très présent avec la création de 800 <u>France services</u> (guichet unique d'accès aux services publics), ou le déploiement de 500 <u>Micro-folies</u>, tiers-lieux numériques culturels financés jusqu'à 80% par l'État.

Ce soutien spécifique, piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, est lancé trois ans après 'Action cœur de ville', qui lui est destiné aux villes de plus de 20 000 habitants et doté de 5 milliards d'euros sur cinq ans. Plus d'informations, cliquez ici.

Lire aussi : 13 communes de Vaucluse ont été choisies pour bénéficier du dispositif 'Petites villes de demain'